



# ASSEMBLÉE NATIONALE

17ème législature

Octobre rose : un bilan amer en Loire Atlantique depuis des années...

Question écrite n° 10777

## Texte de la question

M. Andy Kerbrat alerte Mme la ministre de la santé, des familles, de l'autonomie et des personnes handicapées sur les délais d'attente des rendez-vous pour une mammographie de dépistage de cancer. Le coup de peinture « rose » appliqué aux structures de santé nantaises en octobre 2025 est une tentative flagrante de masquer la misère et les difficultés réelles. Cependant, ni les efforts cosmétiques, ni même le futur transfert du CHU ne suffiront à améliorer concrètement la prise en charge des patientes et des patients en Loire-Atlantique et particulièrement celle des femmes. En effet pour les Nantaises, Octobre rose est désormais une chimère. Au beau milieu de ce mois de sensibilisation, les rendez-vous de dépistages sont inexistant. En ce mois d'octobre 2025, *Ouest France* s'alarmait comme en 2023 : « Cancer du sein. En Loire-Atlantique, jusqu'à un an d'attente pour une mammographie de dépistage ». La dégradation de l'offre de soins dans le secteur public s'accélère, créant des délais d'attente de plusieurs semaines ou mois pour des consultations gynécologiques. Simultanément, la multiplication des établissements de santé privés rend l'accès aux soins difficile pour les femmes ne pouvant avancer les frais, au profit d'entreprises exploitant la fragilisation du système de santé public. Cette situation alarmante s'aggrave à cause des politiques mortifères menées par le camp politique de Mme la ministre et avec la complicité de l'ARS. Des Nantaises doivent payer des billets de train ou rouler des heures en voiture pour changer de région pour une mammographie car la réponse au bout du fil est toujours la même : « Allez à Paris, c'est plus rapide ». Le cynisme de cette réponse cache en effet une réalité, celle de l'inégalité face à la maladie. Plus les délais de rendez-vous s'allongent, plus la prise en charge d'un hypothétique cancer du sein est repoussé et plus la perte de chance s'accroît pour la femme atteinte d'un cancer. Il lui demande ce qu'elle compte faire pour garantir aux Nantaises à risque et celle âgées entre 50 et 74 ans le droit à un dépistage du cancer du sein tous les deux ans, comme le recommande la Haute Autorité de santé.

## Texte de la réponse

La prévention et le dépistage du cancer du sein constituent une priorité de santé publique, conformément aux recommandations de la haute autorité de santé prévoyant une mammographie tous les deux ans pour les femmes âgées de 50 à 74 ans. En Pays de la Loire, et en particulier en Loire-Atlantique, les données régionales confirment un allongement significatif des délais de rendez-vous. Le centre régional de coordination des dépistages des cancers fait état d'un délai moyen d'environ six mois, avec des situations pouvant atteindre douze à dix-huit mois selon les territoires. Cette situation s'explique par la charge de travail des radiologues, le manque de personnel qualifié et l'augmentation de la population éligible au dépistage. Face à ces difficultés, le Gouvernement agit avec détermination pour renforcer l'accès au dépistage dans les territoires. Plusieurs chantiers sont engagés : - la revalorisation de l'acte de mammographie, attendue par la profession ; - la modernisation du cahier des charges du dépistage organisé, incluant l'intégration de technologies récentes ; - le renforcement de la formation initiale en sénologie, notamment par l'augmentation des terrains de stage et l'amélioration de l'attractivité de la discipline ; - l'accompagnement des radiologues libéraux non agréés afin de diversifier l'offre disponible sur le territoire. Dans le cadre de la stratégie décennale de lutte contre les cancers, l'Agence régionale de santé (ARS) a financé, ces trois dernières années, la mise à niveau de cinq mammographes pour un montant total de 970 000 €, dont un équipement installé à Châteaubriant en 2023. Ces

investissements contribuent à renforcer les capacités d'imagerie dans les zones les plus sous-dotées. Par ailleurs, la feuille de route nationale « Cancer 2026-2030 » prévoit un renforcement global de l'accès au dépistage en agissant sur la réduction des inégalités territoriales, l'équité d'accès aux examens, l'innovation organisationnelle, la fluidification des parcours grâce au numérique, la prévention et un soutien financier accru pour améliorer l'offre et la disponibilité des créneaux. Ces orientations serviront de cadre à la future feuille de route régionale des Pays de la Loire, attendue en 2026, qui devra cibler en priorité l'amélioration de l'accès à la mammographie en Loire-Atlantique. L'accès aux examens de dépistage dans des délais compatibles avec les recommandations nationales est un objectif constant de l'action publique. L'État poursuivra, avec l'ARS et l'ensemble des acteurs concernés, les efforts engagés pour réduire les délais observés en Loire-Atlantique et garantir l'égalité d'accès des femmes ligériennes à un dépistage régulier et de qualité.

## Données clés

**Auteur :** [M. Andy Kerbrat](#)

**Circonscription :** Loire-Atlantique (2<sup>e</sup> circonscription) - La France insoumise - Nouveau Front Populaire

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 10777

**Rubrique :** Santé

**Ministère interrogé :** [Santé, familles, autonomie et personnes handicapées](#)

**Ministère attributaire :** [Santé, familles, autonomie et personnes handicapées](#)

## Date(s) clé(s)

**Date de signalement :** Question signalée au Gouvernement le 26 janvier 2026

**Question publiée au JO le :** [4 novembre 2025](#), page 8903

**Réponse publiée au JO le :** [31 mars 2026](#), page 2772